



Colle Air Line

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2009

Révision: 12.01.2009

**1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**

- . Identification de la substance ou de la préparation
- . Nom du produit: **Durapipe Air-line XTRA Solvent Cement**
- . Emploi de la substance / de la préparation **Colle**
- . Producteur/fournisseur:  
Bison International  
Dr.A.F.Philipsstraat 9  
NL-4462 EW Goes  
PO Box 160  
NL-4460 AD Goes  
tel. +31 113 235700  
fax. +31 113 232077  
e mail: msds@bison.boltongroup.nl
- . Service chargé des renseignements: R & D Département
- . Renseignements en cas d'urgence: +31 113 235700

**2 Identification des dangers**

- . Principaux dangers:



Xi Irritant  
F Facilement inflammable

- . Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:  
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.  
Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.  
A des effets narcotisants.  
R 11 Facilement inflammable.  
R 36 Irritant pour les yeux.  
R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- . **Système de classification:**  
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

**3 Composition/informations sur les composants**

- . Caractérisation chimique
- . Description: Colle
- . Composants dangereux:

CAS: 78-93-3	butanone	50-100%
EINECS: 201-159-0	Xi, F; R 11-36-66-67	
CAS: 67-64-1	acétone	2,5-10%
EINECS: 200-662-2	Xi, F; R 11-36-66-67	
CAS: 109-99-9	tétrahydrofurane	2,5-10%
EINECS: 203-726-8	Xi, F; R 11-19-36/37	

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2009

Révision: 12.01.2009

**Nom du produit: Durapipe Air-line XTRA Solvent Cement**

(suite de la page 1)

**. Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**4 Premiers secours**

- . **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- . **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- . **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- . **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

**5 Mesures de lutte contre l'incendie**

- . **Moyens d'extinction:**  
Brouillard d'eau  
Mousse résistant à l'alcool  
Poudre d'extinction  
Dioxyde de carbone
- . **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**  
Jet d'eau à grand débit
- . **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.
- . **Autres indications**  
Refroidir les réceptifs en danger en pulvérisant de l'eau.  
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

**6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**

- . **Les précautions individuelles:**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- . **Mesures pour la protection de l'environnement:**  
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- . **Méthodes de nettoyage/récupération:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.

**7 Manipulation et stockage**

- . **Manipulation:**
- . **Précautions à prendre pour la manipulation:**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
- . **Préventions des incendies et des explosions:**  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- . **Stockage:**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Stocker dans un endroit frais.
- . **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- . **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 3)



**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2009

Révision: 12.01.2009

**Nom du produit: Durapipe Air-line XTRA Solvent Cement**

(suite de la page 2)

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

**8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

- . **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.
- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
  - 78-93-3 butanone**  
VME Valeur momentanée: 900 mg/m<sup>3</sup>, 300 ppm  
Valeur à long terme: 600 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm  
risque de pénétration percutanée
  - 67-64-1 acétone**  
VME Valeur momentanée: 2420 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm  
Valeur à long terme: 1210 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppm
  - 109-99-9 tétrahydrofurane**  
VME Valeur momentanée: 300 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm  
Valeur à long terme: 150 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
risque de pénétration percutanée
- . **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- . **Equipement de protection individuel:**
- . **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- . **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- . **Protection des mains:**  
Gants de protection  
Gants résistant aux solvants  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- . **Matériau des gants**  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- . **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- . **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**  
Gants en PVC ou PE
- . **Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques
- . **Protection du corps:** Vêtement de protection résistant aux solvants

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2009

Révision: 12.01.2009

Nom du produit: Durapipe Air-line XTRA Solvent Cement

(suite de la page 3)

**9 Propriétés physiques et chimiques**

## . Indications générales.

Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique

## . Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	55°C

. Point d'inflammation: &lt; 0°C

. Température d'inflammation: 465,0°C

. Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

. Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

## . Limites d'explosion:

Inférieure:	1,8 Vol %
Supérieure:	11,5 Vol %

. Pression de vapeur à 20°C: 105,0 hPa

. Densité à 20°C: 0,86000 g/cm<sup>3</sup>

. Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Pas ou peu miscible

## . Viscosité:

Dynamique à 20°C: 1500 mPas

. Teneur en substances solides: 24,5 %

**10 Stabilité et réactivité**

## . Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

. Réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse connue.

## . Produits de décomposition dangereux:

Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

**11 Informations toxicologiques**

## . Toxicité aiguë:

## . Effet primaire d'irritation:

. de la peau: Pas d'effet d'irritation.

. des yeux: Effet d'irritation.

. Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

## . Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:  
Irritant

**12 Informations écologiques**

## . Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

(suite page 5)



**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2009

Révision: 12.01.2009

**Nom du produit: Durapipe Air-line XTRA Solvent Cement**

(suite de la page 4)

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**13 Considérations relatives à l'élimination**

- . **Produit:**
- . **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- . **Emballages non nettoyés:**
- . **Recommandation:**  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

**14 Informations relatives au transport**

- . **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):**
- . **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 3 (F1) Liquides inflammables.
- . **Indice Kemler:** 33
- . **No ONU:** 1133
- . **Groupe d'emballage:** III
- . **Etiquette de danger:** 3
- . **Désignation du produit:** 1133 ADHÉSIFS, consigne particulière 640H
- . **Quantités limitées (LQ):** LQ7
- . **Catégorie de transport:** 3
- . **Code de restriction en tunnels:** D/E
- . **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**
- . **Classe IMDG:** 3
- . **No ONU:** 1133
- . **Label:** 3
- . **Groupe d'emballage:** III
- . **No EMS:** F-E,S-D
- . **Marine Polluant:** Non
- . **Désignation technique exacte:** ADHESIVES
- . **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**
- . **Classe ICAO/IATA:** 3
- . **No ID ONU:** 1133
- . **Label:** 3
- . **Groupe d'emballage:** III
- . **Désignation technique exacte:** ADHESIVES

**15 Informations réglementaires**

- . **Marquage selon les directives CEE:**  
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2009

Révision: 12.01.2009

**Nom du produit: Durapipe Air-line XTRA Solvent Cement**

(suite de la page 5)

**. Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

Xi Irritant  
F Facilement inflammable

**. Phrases R:**

- 11 Facilement inflammable.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**. Phrases S:**

- 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
- 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

**. Prescriptions nationales:****. Directives techniques air:****. Classe Part en %**

- II 2,5-10
- III 50-100

**. Classe de pollution des eaux:**

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

**16 Autres données**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**. Phrases R importantes:**

- 11 Facilement inflammable.
- 19 Peut former des peroxydes explosifs.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**. Service établissant la fiche technique: R & D laboratoire****. Contact: M.L. de Jager****. \* Données modifiées par rapport à la version précédente**